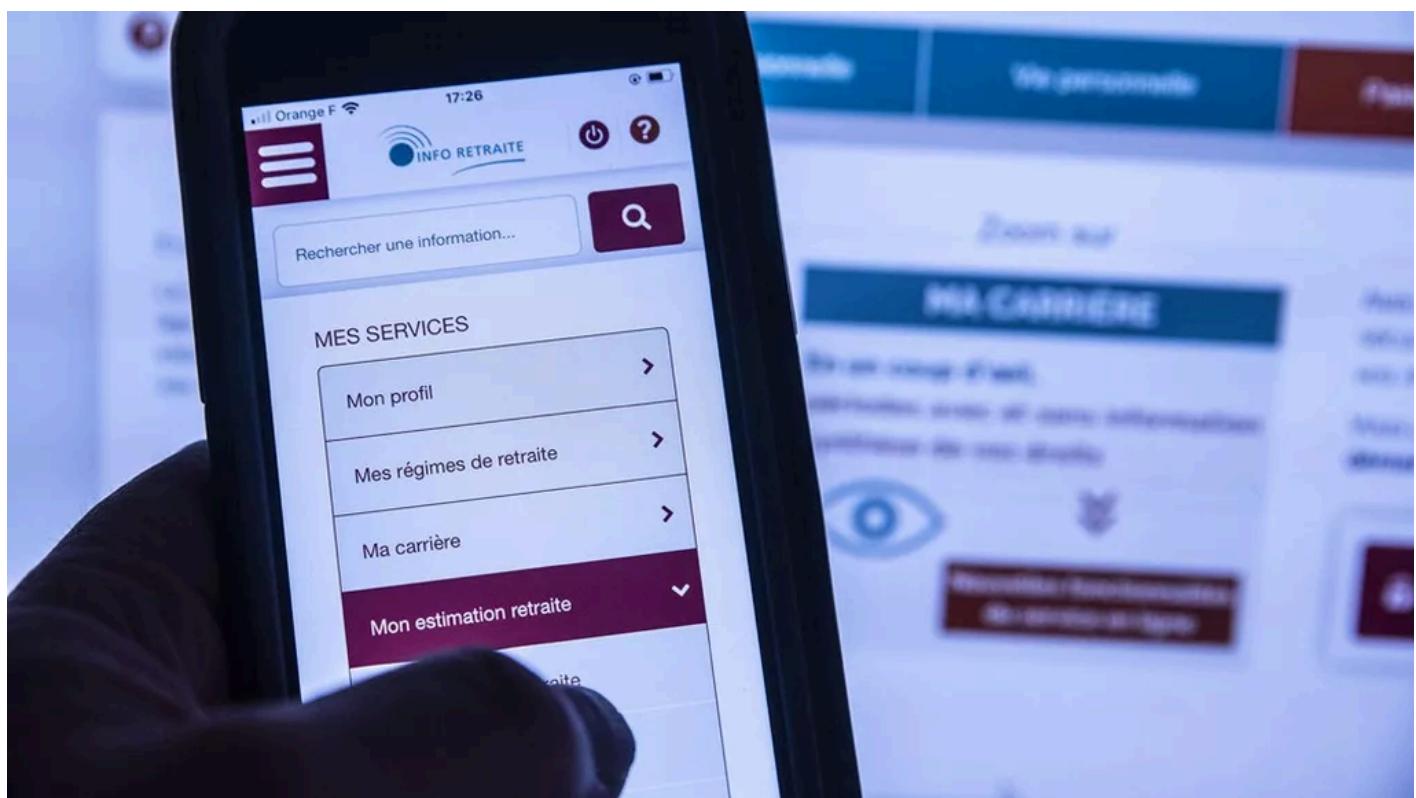


DÉCRYPTAGE

« Mon estimation retraite » : le simulateur du portail info-retraite déjà à jour de la suspension de la réforme

La loi de financement de la Sécurité sociale 2026 a acté la suspension de la réforme des retraites, entraînant un abaissement de l'âge légal de départ à la retraite et de la durée de cotisation pour certaines générations. Ces changements, temporaires, sont désormais inclus dans le simulateur « Mon estimation retraite ». D'autres mises à jour sont attendues « avant l'été ».



Le simulateur 'Mon estimation retraite' a été mis à jour pour intégrer les ajustements liés à la suspension de la réforme des retraites. (Photo Kermalo/REA)

Par **Enrique Moreira**

Publié le 4 févr. 2026 à 12:30

Pas si simple de suspendre une réforme. La décision du gouvernement d'intégrer dans la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2026 [la suspension de la réforme des retraites de 2023](#), dite « Borne » a engendré beaucoup de confusion dans l'esprit des assurés. Et beaucoup de travail pour les différentes caisses de retraite concernées afin de mettre à jour le plus rapidement possible leurs outils de calculs. Avec pour objectif de pouvoir répondre précisément aux deux principales questions que tous les futurs retraités se posent : quand partiraient-ils à la retraite et avec combien ?

Pour rappel, la LFSS 2026 gèle le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite et du nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le taux plein prévu initialement dans la réforme Borne. La suspension s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2026. Concrètement, l'âge légal minimum de départ sera figé à 62 ans et 9 mois, et la durée d'assurance à 170 trimestres, jusqu'au 1er janvier 2028.

LIRE AUSSI :

- [DECRYPTAGE - Retraite : trimestres, plafonds, déductions, fiscalité... quels changements clés en 2026](#)

Les personnes nées entre le 1^{er} janvier 1964 et le 31 mars 1965 ont ainsi la garantie de pouvoir partir dans ces conditions. Sans la suspension de la réforme, ils auraient dû travailler jusqu'à 63 ans et 3 mois et cotiser 172 trimestres. La réforme Borne reprend son relèvement progressif de l'âge légal et de la durée de cotisation dès janvier 2028, comme indiqué dans la LFSS.

Simulateurs à jour

Quelques semaines seulement après la promulgation de la loi, le 30 décembre dernier, le groupement d'intérêt public Union retraite, qui réunit les organismes de retraite obligatoire de base et de complémentaire, a pu mettre à jour son simulateur « Mon estimation retraite » afin d'y intégrer la suspension de la réforme des retraites. Ce simulateur, disponible via le site officiel « Info Retraite » géré par le groupement, permet aux assurés d'obtenir « pour chaque âge de départ possible le nombre de trimestres nécessaires et un montant mensuel de retraite indicatif ».

Suspension de la réforme des retraites : ce qui a changé



■ Age légal ■ Nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein

Année de naissance	Départ à la retraite selon la réforme de 2023	Changements après la suspension de la réforme jusqu'au 1 ^{er} janvier 2028
Du 1 ^{er} sept. au 31 déc. 1961	62 ans et 3 mois	169
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1965	63 ans et 3 mois	172
Du 1 ^{er} avril au 31 déc. 1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968	64 ans	172
1969		172

SOURCE : « LES ECHOS »

* Nombre de mois de retraite « gagnés »

Le simulateur prend désormais en compte « l'ajustement des âges et des trimestres pour les générations 1964 à 1968 ». Mais aussi, pour le calcul du revenu annuel moyen, il prend désormais en compte les 23 ou 24 meilleures années **pour les mères de famille**, autre mesure qui entrera également en vigueur au 1^{er} septembre 2026. Pour rappel : le revenu

annuel moyen sert à déterminer le montant de la retraite de base (Assurance retraite, la retraite de bases travailleurs indépendants, la MSA-SA, la MSA-NSA, et la Cavimac).

Une « bonne nouvelle »

« C'est une grosse machine que nous avons réussi à mettre à jour dans des temps records », indique un porte-parole de l'Union retraite aux « Echos ». Avoir pu notamment prendre si rapidement en compte la mesure concernant les meilleures années pour les mères de famille montre, toujours selon lui, « une bonne coordination entre la direction de la Sécurité sociale et toutes les caisses de retraite concernées ».

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE – Retraite : pourquoi ceux qui le peuvent doivent partir en 2026**

Une « bonne nouvelle », estime-t-on du côté de l'Assurance retraite, alors que l'organisme « prévoyait initialement une actualisation des calculateurs au printemps » au mieux. Même les simulateurs fonctionnant en mode « non connecté », c'est-à-dire sans avoir créé de compte sur Info Retraite, intègrent désormais la suspension de la réforme des retraites, précise l'Union retraite. Rappelons par ailleurs que « Mon estimation retraite » ne délivre une information qu'à titre indicatif et ne constitue pas une demande de liquidation de ses pensions en tant que tel.

Mises à jour attendues

Malgré la réactivité des caisses et de l'Union retraite, le contexte législatif a rendu difficile pour certains retraités de savoir sur quelles règles s'appuyer pour préparer leur retraite. Quelques-uns se sont même inquiétés de ne pas réussir à déposer leur demande de retraite dès début janvier, alors qu'ils étaient concernés par la mesure gouvernementale.

« Il faut rappeler toutefois que le dépôt de sa demande de retraite ne peut se faire que cinq mois avant la date de départ sur Info Retraite », insiste de son côté Joffrey Rio, responsable de l'expérience client à l'[Agirc-Arrco](#). Or, la suspension de la réforme concerne uniquement les assurés qui partent en retraite à partir du 1er septembre 2026. Les assurés concernés pourront donc déposer leur dossier à partir du 1^{er} avril prochain.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Cumul emploi retraite : les pièges du nouveau dispositif et comment y échapper**

De quoi laisser aussi suffisamment de temps aux caisses de retraite, qu'elles s'occupent du régime de base ou complémentaire, pour informer et renseigner les assurés. D'ailleurs d'autres actualisations de « Mon estimation retraite », en lien avec des mesures prises dans le cadre de la LFSS 2026, seront intégrées « avant l'été », précise l'Agirc-Arrco sur son site.

Ce sera le cas de « l'ajout de deux trimestres « enfant » pris en compte pour les carrières longues » et de « la mise à jour de la surcote parentale ». Mais aussi de « l'ajout d'un trimestre de bonification de durée de liquidation pour les femmes fonctionnaires » ou encore « la publication du parcours simulation Cumul Emploi Retraite ».

Peu de personnes concernées

Du côté du cabinet de conseil spécialisé en retraite Sapiendo aussi « ces évolutions sont prêtes », assure sa fondatrice Valérie Batigne dans un message sur LinkedIn. Avant d'ajouter n'attendre plus que « la parution des décrets pour les activer ». « Tous ces changements concernent très peu de personnes au final », déplore quant à elle Marilyn Vilardebo, fondatrice du cabinet Origami & Co.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Retraites, santé, fiscalité : ce que pourrait changer le budget de la Sécu pour les Français**

En 2026, ce sont environ 64.000 personnes qui devraient pouvoir partir plus tôt grâce à la suspension de la réforme, dont 10.000 à 15.000 au titre d'une carrière longue, selon les estimations de Renaud Villard, directeur de l'Assurance retraite, [fautes à Ouest-France](#). A titre de comparaison, environ 854.000 retraites devraient être attribuées cette année-là. La suspension de la réforme concernerait ainsi moins d'un départ sur 10 en 2026.

L'effet pourrait être un peu plus important l'année suivante. « Pour nous, l'enjeu est plus à partir de janvier 2027, avec un potentiel effet de surdépart », reconnaît Joffrey Rio, de l'Agirc-Arrco. Et pour cause, les personnes nées au premier trimestre 1965 pourront partir dès le premier trimestre 2027, grâce à la suspension de la réforme, soit avec six mois d'avance et deux trimestres en moins à cotiser. Reste à voir si les assurés saisiront ou

sauront saisir l'opportunité, dans une période où les règles du jeu changent (trop ?) régulièrement.

Enrique Moreira

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Service public Retraites